

**Colloque international
ARACT Martinique / REDFORD / UAG**

Mercredi 7 et jeudi 8 avril 2010

MARTINIQUE

APPEL A COMMUNICATIONS

Quelle inscription du développement durable dans les politiques et les pratiques en matière d'éducation, de formation et de travail ?

Ce colloque international est organisé par l'Association Régionale pour l'Amélioration des Conditions de Travail (ARACT) Martinique, le réseau REDFORD, et l'Université des Antilles et de la Guyane (UAG).

L'ARACT Martinique (www.martinique.aract.fr) est un organisme paritaire de recherche-développement et d'innovation sur le travail, qui fait partie du réseau ANACT. Ce réseau est composé de l'ANACT (Agence Nationale Pour l'Amélioration des Conditions de Travail), établissement public rattaché au Ministère en charge du Travail et de 25 autres ARACTs. Ces structures sont réparties sur l'Hexagone et les Départements d'Outre-Mer. L'existence de ce réseau est fixée par le Code du travail en ses articles R4642-23 à 25 pour développer sur les territoires la politique de l'Etat en matière de conditions de travail.

Le réseau « Education, Formation, Développement » -REDFORD-(www.redford-international.org/) a été créé depuis près d'une vingtaine d'années, sur la base d'une longue expérience de relations bilatérales entre l'Université Paris XII- Val de Marne (France) –siège du réseau- et des universités d'Europe (France, Espagne, Grande-Bretagne, Portugal, Italie, Belgique), d'Amérique Latine (Colombie, Chili, Mexique), et de la Caraïbe (Cuba, République-Dominicaine, Haïti), qui accueille également en son sein des organisations concernées par les thématiques du réseau (ARACT Martinique).

Il a pour ambition d'être un espace de dialogue et de travail en synergie capable d'une part, d'émettre des propositions communes orientées tant vers les acteurs publics que privés de l'éducation, de la formation, et du développement, et d'autre part de contribuer à la promotion et à la diffusion de la recherche. Il s'agit aussi de réaliser des études et des recherches, et de répondre de manière conjointe, à des appels d'offres internationaux, afin de contribuer au développement scientifique international des universités partenaires en favorisant la formation des formateurs, dans une perspective de formation tout au long de la vie, de changement, et de développement durable.

Les travaux de la commission Brundtland et son rapport intitulé *Notre avenir à tous (1987)* constituent la formalisation institutionnelle du développement durable. Si l'environnement a été la clef d'entrée de ce concept porté par les organisations écologistes non gouvernementales, la commission Brundtland en fera un concept plus global qui met en regard l'économie, l'environnement et le social. Le développement durable entend répondre principalement aux problématiques liées à l'être humain en lien avec le contexte.

C'est ainsi que le développement durable fera émerger des valeurs telles que l'équité, la justice distributive, l'égalité et la solidarité. Si ces valeurs ne sont pas nouvelles, elles prendront cependant une dimension sémantique particulière en accord avec la préoccupation qui sous-tend le développement durable, à savoir une plus juste répartition de la richesse produite et une redéfinition des relations entre les pays. L'Organisation des Nations-Unies (ONU) vient renforcer la volonté de construire un monde meilleur et plus juste en fixant pour le 21^{ème} siècle trois objectifs que chaque pays devra s'appliquer à concrétiser. Il s'agit de la lutte contre la pauvreté, l'ignorance et la maladie; la lutte contre la violence et la terreur; et la lutte contre la dégradation et la destruction de notre planète. L'ONU décomposera ces objectifs en huit grandes thématiques de travail¹ qui seront regroupées dans un document intitulé « Les objectifs du millénaire pour le développement ». Le concept de développement, qui est un droit inaliénable, se voit pleinement réinvesti. Il doit mener de manière équitable au bien-être de la population, et faire de l'être humain quel qu'il soit le bénéficiaire central des fruits de la richesse produite.

Le développement durable est alors considéré, par de nombreux auteurs, comme étant l'idéologie du 21^{ème} siècle. L'idéologie mettant en interaction la culture et la politique, il s'agit de rechercher et d'apprécier la manière dont les différents lieux de socialisation participent et participeront à la diffusion de cette nouvelle culture irriguée par les principes et valeurs du développement durable. Car le développement durable entend interroger tous les éléments qui structurent la société : famille, école, université, monde du travail, monde associatif, monde de la recherche, organisations syndicales, organisations patronales, monde politique... Il vise l'émergence d'un citoyen nouveau porteur des valeurs de partage, d'entraide, de solidarité, fréquemment identifié sous les dénominations de « éco-citoyen » ou « citoyen responsable ». Un citoyen capable de participer et de contribuer au changement de paradigme au sein de la société.

Or, s'il est habituel que les modèles éducatifs et de formation qui s'inscrivent dans des processus d'élévation de leur qualité et d'accréditation, à telle ou telle époque, empruntent à des pratiques et conceptions diffusées à l'extérieur du monde de l'éducation et de formation, comme la pédagogie par objectifs venue du monde militaire ou celle de projet ou de compétences, qui caractérisent l'entreprise, il semble alors pertinent d'examiner leur spécificité lorsqu'ils passent dans l'univers de l'éducation et de la formation, afin d'appréhender ce qui s'y produit au confluent des logiques sociales et des logiques cognitives. Et, à cet égard, on peut se demander si la relation à autrui (Dubet, 2002), souvent privilégiée tant dans l'éducation que dans la formation, ne tend pas à entretenir une nébuleuse plutôt qu'à étayer l'autonomie et la réflexivité des acteurs sociaux (Paul, 2004). Cette interrogation vaut *a fortiori* pour tout dispositif ou institution d'éducation ou de formation dont la mission traditionnelle de transmission des savoirs peut se trouver mise à mal par cette posture qui

¹ Ces huit thématiques sont les suivantes : réduire l'extrême pauvreté et la faim, assurer l'éducation primaire pour tous, promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, réduire la mortalité infantile, améliorer la santé maternelle, combattre le VIH/Sida, le paludisme et d'autres maladies, préserver l'environnement, mettre en place un partenariat mondial pour le développement.

déplace les rôles traditionnels des enseignants, des formateurs, des responsables institutionnels, et des éduqués, des enseignés, des formés, des usagers, ainsi que leur rapport au savoir. Ainsi, est-il important de pouvoir discerner à quelles conditions, tout dispositif ou organisation d'éducation et de formation peuvent ou non être considérés comme instruments au service du développement durable.

Joseph Stiglitz, prix Nobel d'économie, a très tôt interpellé sur la nécessité de revoir les codes culturels afin que l'équité soit effective et les fruits de la croissance soient largement partagés. Il fait le constat que « (...) *Certains partisans du Consensus de Washington croyaient à l'économie du ruissellement, selon laquelle la croissance d'une manière ou d'une autre, profite à tous. (...) Les pays qui ont suivi la voie du Consensus de Washington ont échoué, presque jusqu'au dernier. Au mieux, ils n'ont bénéficié que d'une maigre croissance ; au pire, ils subissent la montée des inégalités et de l'instabilité.*² » Il poursuit en indiquant que « *Le PIB est une mesure commode de la croissance économique, mais il ne constitue ni le maître mot ni le fin mot du développement. (...) La croissance s'est souvent accompagnée d'une montée de la pauvreté, et parfois même d'une baisse des revenus des classes moyennes.* » Cette préoccupation conduit à rechercher d'autres indicateurs pour apprécier la performance économique, le progrès social et la « soutenabilité » environnementale des pays. C'est la mission que le gouvernement français a confiée à une commission composée d'experts internationaux qui a rendu son rapport en septembre 2009. Comment accompagner efficacement ce changement majeur qui caractérise le 21^{ème} siècle et qui interroge les codes habituels ?

Mais la question du développement durable n'est pas aisée à appréhender. A l'instar de l'écologie, le développement durable sera traversé par plusieurs écoles de pensées. La Déclaration de Rio en 1992 qui vient compléter et préciser le rapport Brundtland consacre les trois dimensions du développement durable : action économique, développement social, respect des équilibres écologiques. Il s'agit de les rendre lisibles et surtout de rendre compte de leur évolution au regard de leur interdépendance. Cette mise en perspective est importante car elle doit permettre d'apprécier « *l'état d'harmonie entre les êtres humains et entre l'homme et la nature* ». Léa Sébastien et Christian Brodhag³ distinguent trois manières d'approcher la question de l'interdépendance de ces dimensions. La première approche est appelée « *écocentrée* ». Elle s'inscrit en faux contre le système économique dominant basé sur la croissance qui menace son support écologique. Il s'agit de protéger la vie de tous les êtres vivants. Dans ce cas, la sphère des activités économiques est incluse dans la sphère des activités humaines, elle-même incluse dans la biosphère : la suprématie est donnée à l'environnement. La deuxième approche dite « *anthropocentrée* » s'appuie sur la théorie néoclassique du développement durable, qui considère que la nature n'a qu'une valeur instrumentale et compte sur le progrès technique pour réparer tout dommage. La maximisation des indicateurs économiques est visée et l'économie est la priorité qui englobe les sphères environnementale et sociale. La troisième approche identifiée comme étant « *socio-centrée* » est problématique, puisque rares sont ceux qui identifient la sphère sociale comme structurant le triptyque du développement durable. Intégrée dans l'environnement pour les uns, faisant partie de l'économie pour les autres, la dimension sociale du développement durable est systématiquement prise en tenaille et ne fait guère l'objet de

² Stiglitz Joseph, 2006, *Un autre monde. Contre le fanatisme du marché*. Paris, Ed. Fayard, 452 pages.

³ Sébastien Léa, Brodhag Christian, 2004. A la recherche de la dimension sociale du développement durable. Revue Développement durable et territoires : *Les dimensions humaines et sociales du développement durable*, dossier n° 4.

discussions. Or, c'est le rapport social qui fait exister l'économie et l'environnement. L'approche dite «*socio-centrée*» du développement durable est à construire. Le développement durable laisse ainsi une large place à l'innovation, à la recherche.

En matière de développement durable, l'éducation est identifiée dans la stratégie des pouvoirs publics, comme un moyen de contribuer à relever des défis tels que : le changement climatique, la conservation et la gestion des ressources naturelles, l'inclusion sociale, la démographie et l'immigration... Elle vise « à permettre à tous les citoyens de devenir des acteurs du développement durable, grâce à l'éducation et à la formation tout au long de la vie » ; cet objectif global se décline alors en quatre objectifs stratégiques : permettre à l'ensemble des citoyens d'acquérir les connaissances nécessaires pour contribuer au développement durable, promouvoir la cohésion sociale en garantissant l'égalité des chances par la formation, réduire la fracture numérique et développer les technologies de l'information et leur usage, enfin promouvoir la prise en compte du développement durable et la transition vers celui-ci par toutes les formes d'éducation et de formation.

Dans le monde des affaires, le développement durable prend la dénomination de « Responsabilité sociétale ». Le livre vert de la Commission des Communautés européennes (2001) définit la Responsabilité Sociale des Entreprises (devenue Responsabilité sociétale) comme étant « *l'intégration volontaire des préoccupations sociales et écologiques des entreprises à leurs activités commerciales et leurs relations avec toutes les parties prenantes internes et externes (actionnaires, clients, fournisseurs, partenaires, collectivités humaines...)* et ce afin de satisfaire pleinement aux obligations juridiques applicables et investir dans le capital humain et l'environnement ». L'enjeu de la responsabilité sociale consiste à rechercher une évolution des pratiques internes de l'entreprise publique et privée qui contribuera à avoir le moins d'impacts négatifs sur la société. Les décisions ou non-décisions des dirigeants en matière économique, sociale ou environnementale ont des incidences sur la société qu'il convient désormais d'apprécier. Il revient aux entreprises de dresser un état de leurs pratiques en matière de gestion économique et d'apprécier les risques sociaux et environnementaux du fait de leur activité. L'autre idée intéressante qui sous-tend la responsabilité sociétale est que l'entreprise doit non seulement satisfaire aux obligations légales, mais aller au-delà en investissant davantage dans l'être humain, l'environnement et les relations avec les parties prenantes. De ce fait, l'entreprise a une responsabilité interne mais également externe, et doit contribuer aux changements des comportements sur la base des valeurs du développement durable. La responsabilité sociétale fera l'objet d'une norme ISO, dite ISO 26000, à compter de septembre 2010. 190 pays sont concernés.

Ces quelques éléments soulèvent de multiples questions :

- Comment les institutions, les entreprises, les collectivités peuvent-elles jouer un rôle dans la détermination et l'orientation de ce processus de transformation ?
- Le capitalisme néo-libéral est-il compatible avec le développement durable ? N'y a-t-il pas place pour l'écriture d'un modèle économique plus en accord avec les grands principes du développement durable ? Sur quels grands principes ?
- Quel rôle l'éducation, comme la formation ont-elles joué, jouent-elles, et seront-elles à même de jouer dans les politiques de développement, et à plus forte raison dans une perspective d'avenir, de développement durable ?

- Comment l'enseignement et la recherche universitaires peuvent-ils participer au changement de paradigme en accord avec les principes et valeurs du développement durable ? Quelles sont les expériences menées ? Quels enseignements peut-on tirer ?
- Quels contenus donner à l'éducation et à la formation pour que les citoyens deviennent des acteurs du développement durable ?
- Comment les défis à relever en matière d'environnement (changement climatique, conservation et gestion des ressources naturelles...) peuvent-ils participer à l'effectivité de l'interdépendance entre le social et l'économie tout en assurant l'équité et un partage plus juste de la richesse ?
- La prévalence d'une dimension du triptyque du développement durable sur les deux autres ne conduirait-elle pas à un affaiblissement de la philosophie du développement durable ?
- Comment les entreprises peuvent-elles participer à la dynamique du développement durable en appréhendant de manière égale et équitable les trois dimensions ?
- Comment les territoires peuvent-ils construire une approche du développement durable afin d'entraîner les institutions, les entreprises et les individus dans un schéma cohérent ? Quelles sont les conditions de réussite ?

Ces questions, et toutes autres qui permettront de comprendre les enjeux du développement durable pour une inscription dans les politiques et pratiques en matière d'éducation, de formation et de travail, seront au centre de ce colloque qui se tiendra les 7 et 8 avril 2010 en MARTINIQUE.

Cet appel à communications est ouvert aux chercheurs-universitaires, aux professionnels de l'éducation, de la formation, du monde du travail (chefs d'entreprise, syndicalistes), aux consultants. Les communications peuvent être présentées en français ou en espagnol. Les projets de communications pourront faire appel aux approches théorique, analytique, empirique.

Les réponses à l'appel doivent parvenir au plus tard le **mercredi 10 février 2010** par mail à Danielle LAPORT, Directrice de l'ARACT Martinique et Déléguée Régionale de l'ANACT, Enseignante-chercheuse associée à l'Université Paris 12 Val-de-Marne, à l'adresse suivante : danielle.laport@orange.fr ou d.laport@anaet.fr

Les communications seront soumises à un comité scientifique en partenariat avec REDFORD.

Les propositions de communications doivent comporter au maximum 2 pages et décrire la nature de l'étude, l'approche méthodologique et les principales lignes analytiques.

Les communications présentées lors du colloque feront l'objet d'une publication à paraître au cours du dernier trimestre 2010.